

Plan d'action 2021-2023 du Réseau des registres européens du lobbying

1. Contexte

Le Réseau des registres européens du lobbying est un forum d'échange entre régulateurs européens dans le domaine de l'encadrement du lobbying. Il a été créé en 2018 et comprend dix membres à ce jour. La Commission irlandaise des standards de la fonction publique (SIPO) a assuré jusqu'au 31 mars 2021 le secrétariat du Réseau, qui a été transmis à la Haute Autorité pour deux ans.

Depuis sa création, le Réseau a organisé plusieurs rencontres permettant aux membres d'échanger les approches dans la mise en œuvre de leurs mandats et la communication avec les parties prenantes. Il a également donné lieu à des échanges bilatéraux entre les membres.

2. Membres

1	Autriche	Direction générale du droit civil, Ministère fédéral de la justice (<i>Vienne</i>)
2	Ecosse	Registre du lobbying, Parlement d'Ecosse
3	Espagne/Catalogne	Agence de transparence, Aire métropolitaine de Barcelone
4	Finlande	Ministère de la justice, Groupe de travail sur le registre de la transparence
5	France	Haute Autorité pour la transparence de la vie publique
6	Irlande	Commission des standards de la fonction publique
7	Lituanie	Commission d'éthique
8	Royaume Uni	Registre des lobbyistes-conseils
9	Slovénie	Commission pour la prévention de la corruption
10	Union européenne	Unité de transparence, Commission européenne (secrétariat registre de transparence) Parlement européen, (secrétariat registre de transparence)

3. Activités

Newsletters

Le Secrétariat prévoit de continuer à publier des newsletters semestrielles avec les actualités des membres.

La dernière newsletter a été publiée en mars 2021.

Conférence annuelle

Le Secrétariat travaille à l'organisation d'un événement au cours du dernier trimestre de 2021. Les membres pourront échanger sur la représentation d'intérêts liée à la crise sanitaire et les évolutions de leurs dispositifs de régulation.

Consultation

Outre les newsletters et la conférence annuelle, le Secrétariat souhaiterait mener des consultations ad hoc sur des sujets d'intérêt spécifiques. Ces consultations auraient pour but d'offrir un espace informel de discussion pour les membres, sans que soient menées des études approfondies nécessitant des ressources.

Par exemple, la Haute Autorité mène actuellement une étude sur la mise en œuvre du registre du lobbying au niveau local (où les décisions publiques ciblées ne sont pas seulement la loi ou le règlement mais aussi les décisions publiques locales).

Nouveaux membres

Le nombre de pays européens cherchant à encadrer le lobbying ne cesse d'augmenter. De nouveaux systèmes sont en cours de discussion en Allemagne, Estonie, Lettonie ou Serbie par exemple. Le Secrétariat prévoit de cartographier tous les nouveaux régulateurs potentiels et de les contacter.